



L'Arc en Ciel Jardin d'Enfants

Règlement Intérieur

ACCUEIL

Le matin de **7h45 à 8h20**

L'après-midi de **13h45 à 14h30**

SORTIE

Le matin entre **11h30 et 12h30**

L'après-midi entre **16h30 et 17h**

Pour les enfants inscrits en demi-journée l'après-midi ou en journée normale une garde est organisée jusqu'à 17h30. Au delà et au plus tard 18h, les parents règlent 50dh/mois.

AFIN DE RESPECTER LE REPOS DES ENFANTS LE PORTAIL SERA FERME ENTRE 12H30 ET 13H45.

ENTRÉES ET SORTIES

- Les enfants sont accompagnés et remis à un adulte responsable de la classe.
- Ils sont repris par les parents ou toute autre personne nommément désignée par écrit (fiche de renseignements) et présentée à la maîtresse et à la personne s'occupant de la garderie.
- En dehors des personnes désignées sur la fiche de renseignements, personne n'est autorisée à venir chercher l'enfant, sauf si la direction en a été informée au préalable et de vive voix ou par téléphone. La personne ainsi habilitée devra présenter une pièce d'identité à l'école pour pouvoir prendre en charge l'enfant concerné.
- **Les élèves de Petite et Moyenne sections doivent arriver, au plus tard, à 8h45 afin d'éviter les interruptions gênantes pour la classe et permettre à tous les enfants de profiter pleinement des activités rituelles de langage, importantes en maternelle.**

EN CAS DE RETARD APRES 12H30, 17h ou 17H30: se présenter au portail Av. Omar Ibn El Khattab

- Nous rappelons que les enfants qui mangent à la cantine doivent sortir avant 17h.
- 1/4 HEURE SERA FACTUREE SI LE RETARD DEPASSE 10 MM, SOIT LA SOMME DE 5DH PAR QUART D'HEURE DE RETARD, EXIGIBLE IMMEDIATEMENT.
- L'argent de ces pénalités servira à l'achat de livres pour la bibliothèque des enfants.
- Après les heures de garderie, l'école dégage toute responsabilité, les enfants étant confiés au gardien.

UTILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE :

- Nous rappelons qu'aucun enfant ne doit continuer à jouer dans la cour de l'école après 12h et 17h. L'école, ne pourra être tenue pour responsable des accidents qui surviendraient après ces horaires à l'intérieur de la cour. Toutes dégradations de ces installations pourront être facturées aux parents.

RECOMMANDATIONS :

- Les enfants ne doivent pas apporter à l'école de jouets. Par contre les "doudous" indispensables au bien-être des tout petits sont bien sûr acceptés. Nous demandons aux parents de veiller à ce que leurs enfants ne rapportent pas chez eux un objet de l'école (élément de puzzle, lego, pièce de jeu de construction...). Si vous en trouvez chez vous, merci de les rapporter à l'école!
- Attention aux objets dangereux (pièces de monnaie, allumettes, canifs...) ; de même, chewing-gum et sucreries sont interdits.
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de vêtements ou d'objets de valeur confiés aux enfants (bijoux, argent, jouet, téléphone portable...).
- Le goûter du matin se fait entre 8h20 et 9h pour les PS et MS. En aucun cas les enfants ne pourront être servis après ses heures. Ne donnez pas à votre enfant des friandises ou un autre goûter, le goûter de l'école est seul servi.

CANTINE :

- Nous demandons aux parents de mettre les repas chauds dans une boîte isotherme. Nous ne réchaufferons que les repas qui auraient refroidi.
- Nous rappelons aux parents que les repas Mac Donald et les chips sont interdits.
- Pour les repas occasionnels, prévenez la direction ainsi que les éducatrices et réglez la somme de 20dh pour la garde.

VETEMENTS :

- le nom de l'enfant sera inscrit sur tout ce qui se quitte (sac, bonnet, gilet, pull-over, manteau, drap, couverture, chaussures...) ET SUR LES DOUDOUS.
- Les parents assurent eux-mêmes la toilette et le change de leur enfant avant de le confier aux éducatrices.
- Lorsque votre enfant se salit ou s'oublie, nous le changeons et nous lui prêtons des habits de l'école, s'il n'a pas de change personnel. Merci de nous les rendre lavés et pliés dans les plus brefs délais.

MEDICAMENTS :

- Lorsqu'un enfant est malade (fièvre, toux importante...), nous demandons aux parents de ne pas le mettre à l'école, dans l'intérêt de l'enfant et de celui de ses camarades.
- Sa réadmission à l'école peut être subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contagion.
- un enfant, présent à l'école doit être en mesure de participer à toutes les activités de la classe (y compris la récréation).
- Il ne sera accepté aucun médicament à l'école, sauf cas spécifique faisant l'objet d'un protocole d'accueil personnalisé.
- Les maladies contagieuses, les allergies ainsi que la découverte de poux doivent être obligatoirement signalés

ABSENCES :

- Absence courte : prévenir, si cela est possible avant l'absence, ou téléphoner pour avertir les éducatrices, ou encore, faire parvenir un mot à l'enseignant.
- Absence prolongée : si un enfant est absent, sans motif, 30 jours consécutifs, il est rayé des listes.
- SORTIES HORS DE L'ÉCOLE : les parents sont avertis par voie d'affichage et par le cahier de liaison.

MENSUALITES :

- Le règlement des mensualités, se fait avant le 10 de chaque mois.
- Même en cas d'absence prolongée, les parents sont tenus de régler les 10 mensualités dans leur totalité.
- LES FRAIS D'INSCRIPTION, ASSURANCE ET FOURNITURES NE SONT EN AUCUN CAS REMBOURSES.

SÉCURITÉ :

- En cas d'incident concernant un ou plusieurs enfants, la responsable de l'établissement détermine les mesures à prendre, y compris l'appel aux services d'urgence si l'état le nécessite.
- Les parents sont immédiatement informés des circonstances de l'incident et des dispositions qui ont été prises.

L'école maternelle est un lieu d'éducation, d'instruction et de formation visant avant tout à former des enfants autonomes et responsables. Le respect des autres se manifeste notamment par une courtoisie permanente et une décence effective dans le comportement des enfants comme dans celui des parents, qui se doivent de donner l'exemple, envers les autres membres de la communauté éducative.